

Tarifs TTC • Professionnels 2017

INSCRIPTION - Je choisis entre l'inscription standard et l'inscription coopérative

	Inscription standard	Inscription coopérative
Abonnement mensuel à partir de 18€/mois (selon nombre de carte demandées : nous consulter)	Frais d'inscription 40 €	L'entreprise devient sociétaire de Citiz : Part sociale de 500€ (doit rester 1 an min. dans le capital cf. Annexe Coopérative)
	Dépôt de garantie 150 € (remboursé en fin de contrat)	
	Caution non encaissée 600 € (chèque ou empreinte bancaire)	

	Standard	Coopérative
Abonnement mensuel 3 cartes	20 €	18 €
Abonnement mensuel 10 cartes	30 €	27 €

Besoin de plus de cartes ? Demandez-nous un abonnement sur mesure !

TARIFS D'UTILISATIONS : Je paie selon la durée d'utilisation et la distance parcourue

Frais de réservation : 0 € par internet – 3 € par téléphone

Tarif Fréquence

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
S	2,00 €	20 €	110 €	0,35 €	0,17 €
M	2,50 €	25 €	137 €		
L	3,00 €	30 €	165 €		
XL	3,50 €	35 €	192 €	0,45 €	0,22 €
XXL	4,00 €	40 €	220 €		

Yea ! : dans les villes qui proposent le service > véhicules en libre-service sans station à 0,10 € / minute pour toutes les formules, puis dégressif heure/ journée en tarif catégorie M.

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, carburant, entretien, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **Heures de nuit gratuites** de 23h à 7h (hors option « Assurance + »)
- > **Réduction de 50%** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.

Assurance

- > **L'assurance tous risques est incluse**, avec une franchise de 600 € en cas d'accident responsable.

> OPTION « ASSURANCE + »	PAR HEURE	PAR 24H	PAR SEMAINE
Majoration du prix de location pour les conducteurs de + de 2 ans de permis pour réduire la franchise à 150 €	0,24 €	3 €	16 €

Pièces à fournir

- > Permis de conduire du représentant et des conducteurs
- > Extrait Kbis ou document équivalent de moins de 3 mois
- > Un RIB et un mandat SEPA

En cas d'accident

L'assurance tous risques est incluse, avec une franchise applicable en cas d'accident responsable.

Titulaire du permis depuis...	Montant de la franchise
+ de 2 ans AVEC BONUS**	Franchise à 600 € * ou Franchise à 150 € * avec l'option « Assurance+ »
+ de 2 ans SANS BONUS**	Franchise à 600 € * et « Assurance+ » obligatoire pendant 1 an
- de 2 ans	Franchise à 600 € * et « Assurance+ » obligatoire jusqu'à 2 ans de permis

Option « ASSURANCE + »	PAR HEURE	PAR 24H	PAR SEMAINE
Majoration du prix de location	0,24 €	3 €	16 €

En cas d'accident, la responsabilité d'un dégât est établie par l'assureur.

En cas d'accident non responsable avec un tiers identifié, vous n'aurez aucun frais.

* En cas de deuxième accident responsable dans les 12 mois suivant le 1^{er} : franchise majorée de 300 €.

** Présentation d'un bonus d'assurance de moins de trois mois.

Frais d'immobilisation du véhicule liés à un sinistre : 10 € / jour.

Frais supplémentaires

FRAIS AUTOMATIQUES

Annulation tardive (la réservation commence dans moins de 2h)	50 % du coût horaire + frais de réservation
Raccourcissement tardif (la réservation a déjà commencé)	100% du coût horaire jusqu'à l'heure d'appel puis 50% du coût horaire restant + frais de réservation
Non-respect du minimum d'essence (1/4 du réservoir)	15 €
Restitution en retard d'un véhicule	3€ / 15 min de retard + frais liés au rapatriement et/ou sur-classement de l'utilisateur suivant

FRAIS ADMINISTRATIFS

Ouverture/fermeture à distance par téléphone	3 €/demande
Perte de la carte à puce	3 €
Réexpédition, relance ou paiement d'une amende	15 €
Rejet de prélèvement, chèque impayé, relance impayé	15 €

FRAIS D'INTERVENTION – Mauvaise utilisation du service

Véhicule rendu anormalement sale (intérieur ou extérieur)	30 € + facture de nettoyage
Non-respect de l'interdiction de fumer	30 €
Intervention et déplacement d'un technicien (oubli carte parking, plafonnier allumé, mauvais stationnement ...)	30 € + facture de déplacement
Stationnement non conforme en fin de location (hors station ou hors zone, gênant, interdit...)	50 €
Non restitution ou restitution dégradée d'un objet prêté	Facture de remplacement ou de nettoyage
Perte de la carte / télécommande parking, carte carburant, télécommande d'arceau, datafob, Perte des clés ou des papiers du véhicule	Facture de remplacement + 15€ de frais de gestion

> Ces frais peuvent être doublés en cas de non-respect répété d'une condition d'utilisation.

Contrat d'inscription • Professionnel

Entre **Auto'trement**, SCIC SACV, 5 rue St Michel -67000 Strasbourg—RCS Strasbourg TI 451 668 255, APE 7711 A, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste SCHMIDER d'une part,

Et (nom/raison sociale) : _____

Représenté·e par M/Mme : _____

Qualité : _____

Dénommé·e « le/la locataire », d'autre part,

qui déclare pour lui-même, et pour le(s) conducteur(s) supplémentaires liés :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire de la personne signataire au contrat et des conducteurs liés).
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années
- **avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ci-après**

TARIF D'UTILISATION : FREQUENCE

A l'inscription :

- Je verse un dépôt de garantie de 150 €
- Je souscris une / plusieurs part(s) de **500 €** dans la SCIC Auto'trement *

ASSURANCE

Assurance classique — Franchise de 600 € Include

Option Assurance + : rachat partiel de Franchise.
Franchise à 150 € (pour les conducteurs éligibles) Majoration horaire (voir détail des tarifs)

[PARTIE RESERVEE A CITIZ]	
Nombre de cartes délivrées
Montant de l'abonnement mensuel (€)
Frais d'inscription à facturer	40€ / 0€
Versement de la caution non encaissée de 600€ par	<input type="checkbox"/> Chèque : N° de chèque <input type="checkbox"/> Empreinte carte bancaire

Fait à _____, le _____.

Le/la locataire

Cachet et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

SCIC Auto'trement

Cachet et signature

*A l'issue de l'assemblée Générale validant votre souscription, vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. La part sociale vous sera remboursée sur demande lors de votre départ après délai initial d'un an, sous réserve des dispositions des articles 9, 15 et 16 des statuts. Le capital minimum ne peut être inférieur à ¼ du capital maximum atteint, la sortie se faisant au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux entrants.

La coopérative Auto'trement : participez !

Citiz Alsace est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Auto'trement, créée en 1999 par une vingtaine d'habitants de Strasbourg. Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses fondateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis dans six collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA) :

Collège	Voix à l'AG	Sièges au CA
Salariés	15%	3
Utilisateurs	20%	3
Membres fondateurs	25%	4
Membres honoraires et de soutien	10%	2
Institutions publiques et/ou d'intérêt général	15%	3
Entreprises privées	15%	3

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 500 €, vous soutenez l'autopartage en Alsace Citiz vous offre les frais de dossier et une remise sur l'abonnement principal quel que soit la formule.

Avec 20 parts sociales, la coopérative peut financer un nouveau véhicule ! Vous participerez également à la vie de la structure, qui se réunit une fois par an ses sociétaires en Assemblée générale (AG).

Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé de 16 opérateurs locaux indépendants, proposant **800 voitures en autopartage dans plus de 80 villes françaises.**

Votre contrat Citiz Alsace vous permet d'accéder à toutes ces voitures : idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit de nous contacter quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Une fois activé, votre accès dans une autre ville est permanent.

Les principales villes du réseau :

ANGERS	MULHOUSE
ANNECY	NANCY
AVIGNON	NARBONNE
BESANÇON	NIMES
BORDEAUX MÉTROPOLE	POITIERS
CHAMBÉRY	SAINT-ÉTIENNE
COLMAR	STRASBOURG MÉTROPOLE
DIJON	TOULOUSE MÉTROPOLE
GRENOBLE	TOURS
LILLE MÉTROPOLE	VILLEURBANNE
LYON	ETC
MARSEILLE	
METZ	

[Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop](http://www.citiz.coop)



Fiche de renseignements • Professionnels

Nom / Raison sociale : _____

Activité : _____ N° SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Interlocuteur principal : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Recevoir gratuitement la confirmation des réservations (cumulable) par email à cette adresse : _____
 par email sur les adresses renseignées pour chaque carte
 par SMS aux numéros indiqués pour chaque carte

Désignez un porteur/ référent pour chaque carte et indiquez comment le joindre :

1. _____ E-mail : _____

Tél. portable : _____

2. _____ E-mail : _____

Tél. portable : _____

3. _____ E-mail : _____

Tél. portable : _____

4. _____ E-mail : _____

Tél. portable : _____

5. _____ E-mail : _____

Tél. portable : _____

Questionnaire facultatif (questions à but statistique)

Plus de cartes ?
Transmettez-nous un
fichier Excel !

Comment avez-vous connu Citiz/Yea ! :

Publicité (magazine, cinéma, programme culturel...) En voyant une voiture dans la rue
 Flyer / dépliant Par du bouche-à-oreille

Les déplacements professionnels de votre structure:

- Ont lieu : en journée le soir en semaine le week-end
- Fréquence : - de 1 fois par semaine 1 à 2 fois par semaine + de 2 fois par semaine
- Représentant : - de 5 personnes 5 à 10 personnes + de 10 personnes

Quelles sont les principales destinations de ces déplacements ? Intra-urbain Péri-urbain Extra-urbain

Quels sont les modes utilisables pour ces déplacements ? vélo tram/bus voiture train

A quelle distance êtes-vous :

- De la gare la plus proche : - de 1km 1 à 5 km + de 5 km
- De l'arrêt de tram/bus le plus proche : - de 1km 1 à 5 km + de 5 km

Votre structure : Possède des voitures de service Loue des voitures Utilise des voitures personnelles

Pour votre structure, Citiz / Yea ! :

Remplace une/des voitures de service Remplace une/des voitures personnelles
 Permet de répondre à des besoins nouveaux Est une sécurité

Informatiques et libertés

Les informations qui vous concernent sont destinées au service Citiz Alsace - SCIC Auto'trement.
Conformément à la loi *Informatiques et libertés* du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant. Pour toute demande, adressez-vous à Citiz Alsace :

SCIC Auto'trement / 5 rue Saint Michel / 67000 Strasbourg • Téléphone : 03 88 237 347 • E-Mail : alsace@citiz.fr

Ne pas recevoir les actus de Citiz Alsace (nouvelles stations, événements...) :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION > 2017

